


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

	<b>Extrait du registre des délibérations De la commune D'USSON-EN-FOREZ</b>	<b>Délibération n° D20251902-09 Du 19 février 2025 PERSONNEL SERVICES TECHNIQUES CRÉATION DE POSTE ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL À TEMPS NON COMPLET – 17H30 HEBDO</b>
---	---	--

Nombre de membres		Date de la convocation	11.02.2025
Afférents au conseil municipal	15	Date d'affichage	11.02.2025
En exercice	14		
Qui ont pris part à la délibération	8	Pouvoir	5

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf du mois de février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Hervé BÉAL - maire

**Étaient présents :** BEAL H – GALLON M – RIVAL N - DELORME D – MAILLET-BERT P – CHATAING P – BONNEVAUX V – PITAVY A – DAURELLE T - JOUMARD-DESSALCES S - SIBAUD-BUSSAC L – PAULET N – MAURICE M – BOUREILLE C (8)

**Absents :** MAILLET-BERT P – CHATAING P - PITAVY A - SIBAUD-BUSSAC L – PAULET N – MAURICE M (6)

**Secrétaire :** Sandrine JOUMARD-DESSALCES

**PERSONNEL  
SERVICES TECHNIQUES  
CRÉATION DE POSTE  
ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL À TEMPS NON COMPLET – 17H30 HEBDO**

Monsieur le Maire propose l'Assemblée de nommer en qualité de stagiaire un agent actuellement sous contrat au service technique de la commune depuis plusieurs années et qui donne entière satisfaction.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir statuer.

Oui cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents :

- **Accepte** la création d'un poste d'adjoint technique territorial à temps non complet, à 17h30 par semaine, échelle C1 – échelon en fonction de l'ancienneté – à compter du 1er juillet 2025 ;
- **S'engage** à réserver au budget les crédits nécessaires ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait à Usson en Forez, le 21 février 2025.

Hervé BÉAL, Maire	Sandrine JOUMARD-DESSALCES, secrétaire de séance
-------------------	---

